

## Fiche équivalences et passerelles

**DEJEPS ASEC** : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" mention "coordination de projets"

### Le principe des dispenses et des équivalences

Au 1er janvier 2025, les diplômes de la filière Jeunesse, Éducation populaire et Sports passent en blocs de compétences. Chaque bloc se certifie indépendamment. Des équivalences entre les blocs de compétences **Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" mention "coordination de projets"** et les certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau ci-après ont été fixées par arrêté. Les voici :

	EPEF (*) DEJEPS ASEC	BLOC 1 DEJEPS ASEC	BLOC 2 DEJEPS ASEC	BLOC 3 DEJEPS ASEC	BLOC 4 DEJEPS ASEC
<b>UC (*) 1</b> du <b>DEJEPS (*)</b> spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	Dispense		Dispense de formation et de certification		
<b>UC2</b> du <b>DEJEPS</b> spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ou « perfectionnement sportif » RNCP4900	Dispense			Dispense de formation et de certification	
<b>UC 2</b> ou <b>UC4</b> du <b>DEJEPS (*)</b> spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	Dispense				Allègement de formation (**)
<b>UC 2</b> et <b>UC3</b> du <b>DEJEPS (*)</b> spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » RNCP4900	Dispense	Dispense de formation et de certification			
<b>BC1</b> du <b>DEJEPS</b> spécialité « perfectionnement sportif »		Dispense de formation et de certification			
<b>BC2</b> du <b>DEJEPS</b> spécialité « perfectionnement sportif »				Dispense de formation et de certification	

(\*) **EPEF** : exigences préalables à l'entrée en formation (\*) **UC** : Unité Capitalisable (\*) **BC** : Bloc de compétences

(\*\*) **Les allègements de formation** précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

### Lien vers les arrêtés :

[Arrêté du 21 novembre 2024 création](#)